

BARÈME DES DROITS – Sociétés à but non lucratif constituées en personne morale

Selon la *Loi sur les sociétés* des Territoires du Nord-Ouest

a. Demande pour se constituer en personne morale	50,00 \$
b. Dépôt de documents annuels (liste des administrateurs et états financiers)	Aucun
c. Modifications de l'acte constitutif – pour toutes les modifications entérinées lors d'une réunion (y compris la modification du nom de la société)	20,00 \$
d. Modifications des règlements – pour toutes les modifications entérinées lors d'une réunion	20,00 \$
e. Avis de changement d'adresse de la société	Aucun
f. Rétablissement au registre (reconstitution)	50,00 \$
g. Fusion	100,00 \$
h. Dissolution volontaire	Aucun
i. Déclaration de documents perdus	Aucun
j. Certificat d'attestation	Aucun
k. Recherche et examen de documents (par recherche)	4,00 \$
l. Copies – courriel ou photocopie (par page)	1,00 \$
m. Copies – télécopie (par page)	2,00 \$

n. Copie certifiée conforme à l'original (en sus du coût par page)	5,00 \$
o. Demandes, dépôts de documents, enregistrements ou approbations non prévus dans le barème de droits des règlements de la <i>Loi sur les sociétés</i>	Aucun